

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 5 MAI 2022 À 8 H, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Nancy Ouellette, assistante-greffière

SONT ABSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 8 h 04.

2. 2022-05-72 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. 2022-05-73 AVIS DE MOTION - Règlement d'emprunt numéro B-303 décrétant un emprunt de 873 000 \$ pour des dépenses liées au versement d'une indemnité provisionnelle dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-008745-126

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Barrette qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté, le *Règlement d'emprunt numéro B-303 décrétant un emprunt de 873 000 \$ pour des dépenses liées au versement d'une indemnité provisionnelle dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-008745-126* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de permettre une dépense en vue de verser une indemnité provisionnelle dans le dossier de la Cour supérieure, district de Terrebonne, portant le numéro 700-17-008745-126. Il s'agit d'une demande introductive d'instance intentée par 9398-2585 Québec inc., 2640-8955 Québec inc. et 9032-5465 Québec inc. contre la Ville de Lorraine pour une indemnité découlant d'une expropriation déguisée de terrains vacants correspondant aux lots 2 322 974 et 5 537 137 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

5.
2022-05-74 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 8 h 10.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Madame NANCY OUELLETTE
Greffière